Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n° 2	Conseil municipal du Lundi 16 octobre 2017
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.3 – Désignation des représentants

Le Lundi 16 Octobre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 10/10/2017

Membres présents : 27 puis 28 (Mr DACHICOURT Joël est arrivé à 19 h 17)

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 5

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 32 puis 33

Affiché le 19/10/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Laurie CAFFIER,Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Absent (s) excusé (s) : 5

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 32 puis 33 (Mr Joël DACHICOURT est arrivé à 19 h 17).

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales, comités et conseil

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales, comités et conseil

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu l'article L. 270 du code électoral,

Vu la délibération N°2014/2/05 du conseil municipal en date du 29 mars 2014 portant désignation des membres des commissions municipales,

Vu le courrier de Madame Stéphanie Danne en date du 4 octobre 2017 portant démission de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions au sein des commissions municipales, comités et conseil,

Considérant les dispositions de l'article L. 270 du code électoral qui stipule que le suivant de liste venant immédiatement après le dernier élu est considéré comme élu le jour de la vacance du siège du conseiller municipal, Monsieur Georges Bouchart se voit donc conférer la qualité de conseiller municipal à compter du 4 octobre 2017,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Stéphanie Danne au sein des Commissions municipales pour la bonne administration des affaires de la commune et le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances politiques,

Considérant la candidature de Monsieur Georges Bouchart pour remplacer Madame Stéphanie Danne dans les commissions Enseignement, Culture/Animation, et Marine, au Comité Technique, au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail, et Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner pour siéger, en remplacement de Madame Stéphanie Danne, Monsieur Georges Bouchart dans les commissions Enseignement, Culture/Animation, et Marine, au Comité Technique, au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail, et Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

La délibération est adoptée par **32 voix pour.**

Vu pour être affiché le.19 Octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

VILLE D'ETAPLES SUR MER (P.D.C.)

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171016-DEL2-161017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2017